

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

Fonction Publique

SOUS-DOMAINE :

**Personnel
contractuel**

OBJET :

Tableau des effectifs

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

17 novembre 2021

Affichage en date du :

17 novembre 2021

Date du comité
syndical :

24 novembre 2021

Délibération n°
2021042

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 24 novembre 2021 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures.

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Halle aux Grains de Castelnaudary, 15 place de la République 11400 Castelnaudary.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis, BRUNEL Christophe, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FRONT Gérard, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, LEMOINE Cédric, OURLIAC Christian, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PECH Bernard, PEYRAS Benjamin, PRADEL Christophe, VIDAL Pierre.

Absents remplacés :

MAERTEN Didier remplacé par KOPF Fabrice.

ROSALIE Eric remplacé par VELAND Raymond

Absents excusés :

ALRIC Didier, ASENSIO Brice, AVERSENG Jean-Luc, BOUSQUET Alain, BOUSQUET Sébastien, CAU Marie-Paule, CAZENAVE Serge, DEMANGEOT François, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Jocelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, OURLIAC Jean-François, PELISSIER Alain, POUSSIER Grégory, PUJOL Michel, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal, VIOLA André.

Secrétaire de séance :

FABRE Danielle

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 - art. 17.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Fermeture d'un poste d'agent administratif en contrat PEC.

Afin de suivre l'expérimentation du compostage des déchets verts, l'ADEME, dans sa subvention nous finance un agent d'animation/communication.

Pour ce faire, nous proposons de créer un poste d'agent d'animation non titulaire à 28 heures/hebdomadaire pour une durée de 24 mois (durée de l'expérimentation du compostage aux champs).

Le Président propose à l'assemblée,

D'adopter le nouveau tableau des effectifs du Smictom :

FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	Détaché EE	2	2
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	EE	3	3
Adjoint Technique Titulaire	C	EE	4 (Dont 3 à 28 heures)	4 (Dont 3 à 28 heures)
Adjoint Technique Non Titulaire (21 heures)	C	EE	4 (2 PEC + 2 CDD)	4 (2 PEC + 2 CDD)
FILIERE TECHNIQUE			6 Temps Complet Titulaire 3 – 28 heures Titulaire 4 -21heures non titulaire	6 Temps Complet Titulaire 3 – 28 heures Titulaire 4 -21heures non titulaire
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Territorial	B	Service Administratif	1 Vacant	1 Vacant
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	Service Administratif	1	1

Adjoint Administratif Titulaire	C	Service Administratif	1	1
Adjoint administratif Non Titulaire	C	Service Administratif	1 (28heures)	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			2 Temps Complet 1 28 heures	2 Temps Complet
FILIERE ANIMATION				
Agent d'animation	C	Service Communication	1	1
Agent d'animation Non Titulaire	C	Service Animation/Communication		1(CDD 24 mois- 28 heures)
FILIERE ANIMATION			1 Temps Complet	1 Temps Complet 1 28 heures
RESUMÉ DES POSTES DU SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS				
NOMBRE TOTAL DE POSTES TITULAIRES	9 – Agents Temps complet 3 – Agents 28 heures 1 poste vacant		9 – Agents Temps complet 3 – Agents 28 heures 1 poste vacant	
NOMBRE TOTAL DE POSTES NON TITULAIRES	4 – Agents 21 heures 1 – Agent 28 heures		4 – Agents 21 heures 1 – Agent 28 heures	

**LE COMITE SYNDICAL
Où l'exposé du Président
Après en avoir délibéré**

Voix pour : 24
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Fendeille, le 24 novembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER

